

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1004/SG/FP portant mise à la disposition du ministre de la Santé publique d'un adjudant-chef en position «cadre hors budget des armées .

n° 73-1004/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
23 juin 1973

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1973

Date du numéro
10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Lucien Fleury, adjudant-chef du cadre des infirmiers des troupes de marine, en position «cadre hors budget des Armées », est, pour compter du 6 mai 1973, mis à la disposition du ministre de la Santé publique et des Affaires sociales pour servir à la direction de la Santé publique, en remplacement numérque de l'adjudant-chef Damien Albert, rapatriable.